

Test de solutions de traçabilité en chaussure

Note de synthèse du groupe de travail

Travaux réalisés d'octobre 2021 à juillet 2023 en partenariat avec les entreprises Arche, Cléon, Humeau Beaupréau et Rautureau Apple Shoes.

[NOVEMBRE 2023]

Document à destination des acteurs de la filière cuir



Table des matières

1. Contexte	3
2. Cadre de l'opération	3
3. Les allégations retenues	4
4. Les fournisseurs de solutions	4
5. Conclusions et enseignements généraux	5
5.1. Fournisseurs	5
5.2. Données environnementales et réponse à l'article 13-I de la loi AGECE.....	7
5.3. Coûts financiers des solutions et temps passés	9
5.4. Bilan général de l'opération : enseignements et axes d'amélioration.....	11
6. Conseils pour les entreprises de chaussures dans le cadre d'un test d'une solution de traçabilité.....	13
6.1 Déterminer avec précision l'objectif du projet	13
6.2 Choix de l'équipe projet pour la traçabilité.....	13
6.3 Définition du cadrage produit et structuration de la donnée.....	13
6.4 Collaboration avec les fournisseurs et sous-traitants	14
6.5 Sélection d'une solution de traçabilité (si besoin)	14

1. Contexte

Face à la mondialisation du commerce, il devient de plus en plus difficile de garantir l'origine d'un produit, son impact environnemental et les conditions de travail qui ont permis sa fabrication. Dans un souci de réduire l'impact de la consommation (émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, consommation de ressources, déforestation, production de déchets, etc.), l'Union Européenne (UE) et la France ont mis en place des réglementations visant à maîtriser les chaînes d'approvisionnement des biens de consommation avec par exemple :

- La loi AGECE pour la France qui impose la communication de qualités et caractéristiques environnementales des produits (origine des étapes de fabrication, présence de substances dangereuses, etc.) et de leurs emballages ;
- Le règlement européen sur le devoir de vigilance avec l'obligation de publication d'indicateurs communs sur le développement durable par les entreprises (Directive CSRD pour Corporate Sustainability Reporting Directive) ;
- Le règlement européen contre la déforestation ;
- Les projets européens de règlement d'éco-conception ou de directive sur les « Green claims » (allégations environnementales).

Le respect des exigences liées à la supply chain passe par la mise en place de système de traçabilité permettant d'apporter les éléments de preuves aux diverses allégations et autres calculs d'indicateurs sociaux ou environnementaux.

De manière anticipée et proactive, 4 industriels français de la chaussure (Arche, Cléon, Humeau Beaupréau et Rautureau Apple Shoes) ont participé à une opération pilote visant à tester la faisabilité d'une telle démarche à savoir tracer une chaîne d'approvisionnement.

Cette synthèse vise à partager les enseignements de cette opération avec tous les industriels français de la chaussure.

2. Cadre de l'opération

L'opération pilote a été menée dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Mode et Luxe (CSF Mode et Luxe) sous forme de partenariat avec la Fédération Française de la Chaussure (FFC) et CTC, d'octobre 2021 à juillet 2023.

Le pilote chaussure a axé ses travaux selon la traçabilité interne (traçabilité liée à une organisation) et la traçabilité externe (traçabilité liée à une chaîne de valeur avec plusieurs organisations). Dans le cadre de cette note de synthèse, seuls les résultats sur la traçabilité externe sont communiqués. Les travaux sur la traçabilité interne continuent d'être menés avec un groupe d'entreprises de la chaussure.

Ce pilote chaussure s'est déroulé en 5 étapes :

- **Etape 1 – Identification des allégations environnementales** en lien avec les besoins de communication des entreprises du pilote : innocuité et origine des matières avec un focus sur l'article 13-I de la loi AGEC (traçabilité et innocuité) et le Made in France (MiF) ;
- **Etape 2 – Construction d'un cahier des charges (CDC)** visant à identifier des solutions de traçabilité susceptibles de répondre aux besoins décrits en étape 1 avec : prise en compte des objectifs des entreprises, des allégations auxquelles la solution de traçabilité doit permettre de répondre, des données à collecter, des fonctionnalités de la solution essentielles pour les entreprises et des contraintes associées aux déploiements d'une solution (coût, temps, etc.) ;
- **Etape 3 – Audits et sélection de plusieurs solutions de traçabilité** : utilisation d'une grille d'audit basée sur les critères du CDC pour sélectionner les solutions ;
- **Etape 4 – Tests des solutions de traçabilité par les entreprises du pilote** : déploiement des tests des solutions dans les entreprises en suivant la méthodologie de chacune des solutions ;
- **Etape 5 – Synthèse des tests, identification des enseignements et prochaines étapes à mettre en place sur la traçabilité en chaussure.**

3. Les allégations retenues

Dans un premier temps les entreprises du pilote ont listé l'ensemble des thématiques sur lesquelles elles souhaitent travailler : le made in France, l'innocuité, l'origine des matières, le social avec les droits humains, la recyclabilité avec le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés, le biosourcé et d'autres allégations spécifiques à chaque entreprise.

Afin de permettre un suivi plus précis de la traçabilité d'une allégation environnementale, il a été décidé de se focaliser sur deux allégations :

- L'origine des matières : pour cette thématique, ont uniquement été pris en compte la loi AGEC (article 13-I) et le Made in France (MiF). L'origine des matières a été retenue comme une allégation supplémentaire si les solutions de traçabilité pouvaient répondre aux deux premières ;
- L'innocuité : avec la prise en compte de la démarche Innoshoe de certaines entreprises.

C'est à partir de ces deux allégations que la suite du pilote s'est déroulée.

4. Les fournisseurs de solutions

En 2019, lors d'une étude marché de solutions de traçabilité réalisée dans le cadre du CSF Mode et Luxe, 18 solutions de traçabilité ont été identifiées. Sur les 18 solutions, 3 solutions ont été sélectionnées pour réaliser les audits avec les entreprises du pilote chaussure :

- **Crystalchain (Solution A)** : société française basée à Paris et fondée en 2016. La société se propose d'accroître la valeur des produits et de l'image même des entreprises au travers de son service de traçabilité basé sur sa technologie blockchain. Ainsi, elle garantit la traçabilité des produits et des processus de production au sein d'une entreprise ;

- **Farily Made (Solution B)** : société française basée à Paris et fondée en 2018. Fairly Made est initialement une entreprise de sélection de matières premières et de produits écoresponsables et qui propose désormais une plateforme permettant d'évaluer et de réduire l'impact de la mode et de ses produits sur l'environnement. Les données des marques ou entreprises et des fournisseurs sont obtenues via des questionnaires en ligne. La solution propose également un calcul d'empreinte environnemental des produits en utilisant la méthodologie d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) ;
- **Retraced (Solution C)** : entreprise allemande fondée en 2018 et basée à Düsseldorf. Elle propose une solution permettant d'explorer et de connecter les acteurs de la supply chain d'une entreprise dans le but de collecter des données environnementales. Les données des marques ou entreprises et des fournisseurs sont obtenues via leurs profils et des questionnaires construits sur la plateforme.

Sur les trois solutions auditées, trois entreprises du pilote ont souhaité tester chacune deux solutions, Solution B et C. La quatrième entreprise a souhaité développer une solution en interne en participant tout de même aux étapes de sélection des solutions de traçabilité externe et de restitution des résultats globaux du pilote chaussure.

Afin de déployer ces solutions de traçabilité au sein des entreprises, un cadrage produit a été réalisé par chacune des entreprises en proposant les critères suivants :

- **45 produits** à tester par solution de traçabilité sur 3 entreprises : soit **30 produits par entreprise** avec **15 produits pour une solution** et **15 autres produits pour la seconde solution** ;
- **Plusieurs marques** testées par les entreprises : **entre 1 et 5 marques** selon l'entreprise ;
- **Différentes typologies** de produits sont testées : chaussures fermées, ouvertes, etc ;
- **Diverses typologies d'achats** sont également identifiées : fabrication interne, négoce, etc ;
- **Plusieurs types d'approvisionnements** sont aussi pris en compte : approvisionnement local, international, etc ;
- Une **multitude de matières** sont testées : cuir, caoutchouc, textile, etc.

Dans la réalité, les cadrages produits ont varié entre 4 et 18 produits selon les entreprises et les solutions pour des raisons de disponibilité des équipes dans le projet ou le souhait d'être le plus exhaustif dans les produits à tracer. De plus, il était préférable que les cadrages produits soient différents pour chaque solution afin de ne pas solliciter les mêmes fournisseurs avec les Solutions B et C. Une entreprise a fait le choix de conserver le même cadrage produit pour les deux solutions et a obtenu pourtant les meilleurs résultats pour la Solution C.

5. Conclusions et enseignements généraux

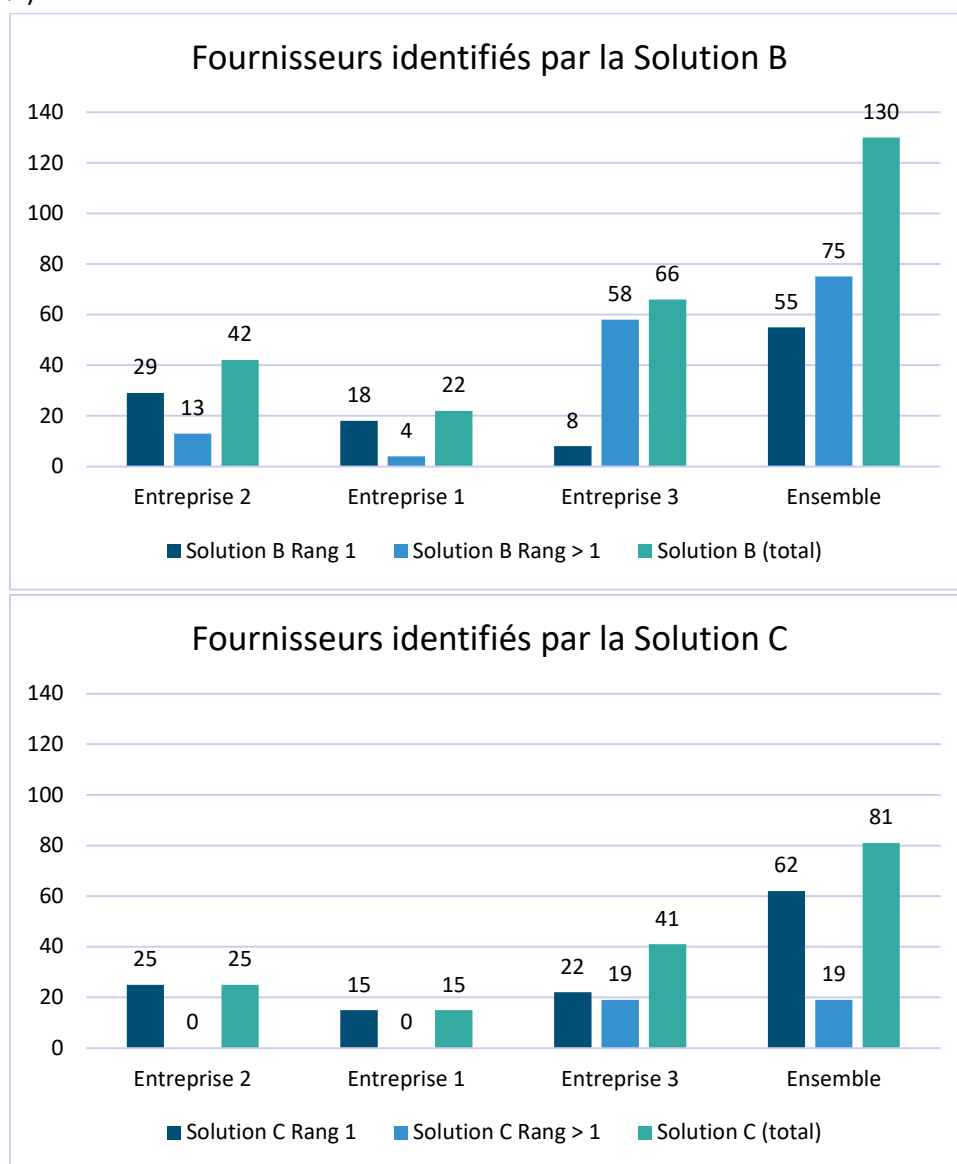
5.1. Fournisseurs

Dans le cadre du pilote, la collecte des données doit être précédée de l'identification des fournisseurs. Certains fournisseurs sont connus par les entreprises indépendamment du projet (en contact direct et en général plutôt de rang 1). Les fournisseurs non connus doivent être identifiés par les solutions via les questionnaires (plutôt de rang supérieur à 1) et sont classés comme fournisseurs de rang n+1 ou >1. Les

figures 1 et 2 ci-dessous montrent, pour chacune des solutions testées et pour toutes les entreprises du pilote le nombre de fournisseurs identifiés.

D'un point de vue global :

- Pour la Solution B : 55 fournisseurs initialement connus et identification de 75 nouveaux fournisseurs (+ 57%) ;
- Pour la Solution C : 62 fournisseurs initialement connus et identification de 19 nouveaux fournisseurs (+ 23%).



Figures 1 et 2 : Fournisseurs identifiés par les solutions.

Pour la Solution C, aucun fournisseur au-delà du rang 1 n'a été identifié pour deux entreprises (Entreprises 1 et 2). Cela s'explique par le fait que l'embarquement des fournisseurs a pris plus de temps que prévu : réalisation de plusieurs webinaires, mise en place de rendez-vous individuels pour expliquer le fonctionnement de la plateforme et les accompagner dans les réponses aux questionnaires, etc. Les fournisseurs de ces deux entreprises ont pu répondre aux questionnaires mais ils n'ont pas eu le temps d'identifier leurs fournisseurs pour alimenter toute la chaîne de valeur des produits du cadrage. Concernant la troisième entreprise, des fournisseurs au-delà du rang 1 ont pu être identifiés grâce à un fournisseur de chaussures qui a su à lui seul retracer toute la chaîne de valeur en remontant jusqu'à la filature pour les

composants textiles et aux tanneurs pour les composants cuir. Ce fournisseur a eu un taux de réponse de 100% aux questionnaires de la solution et a pu identifier 17 fournisseurs de composants. Ce même fournisseur s'est donc pris au jeu pour remonter sa propre chaîne de valeur d'approvisionnement cependant, il a précisé que ce travail avait demandé beaucoup d'investissement et qu'il ne le reproduirait pas.

En conclusion, l'identification de nouveaux fournisseurs a été plus importante avec la Solution B (+57%) que la Solution C (+23%). Cela s'explique par le fait que la Solution B prend entièrement en charge la collecte des données auprès des fournisseurs connus et découverts au fur et à mesure de la collecte. Pour la Solution C, l'accompagnement des fournisseurs est à la charge de l'entreprise et donc plus long et complexe. Au vu du temps alloué au pilote (3 mois pour la collecte des données) et du cadrage (15 produits par entreprise et par solution), il a été difficile d'embarquer les fournisseurs connus et d'en découvrir des nouveaux.

5.2. Données environnementales et réponse à l'article 13-I de la loi AGECE

Les solutions proposent, indépendamment du questionnaire fournisseur, un questionnaire supplémentaire contenant des informations sur les caractéristiques environnementales des matières premières ou des articles fabriqués par les fournisseurs. La figure 3 ci-dessous indique le taux de réponses à ce questionnaire. Les pourcentages correspondent au nombre de questions pour lesquelles des réponses ont été obtenues par les fournisseurs. A noter qu'aujourd'hui, les solutions n'ont pas la capacité de savoir si le fournisseur n'a pas répondu parce qu'il ne souhaitait pas répondre ou parce qu'il ne possédait pas la donnée.

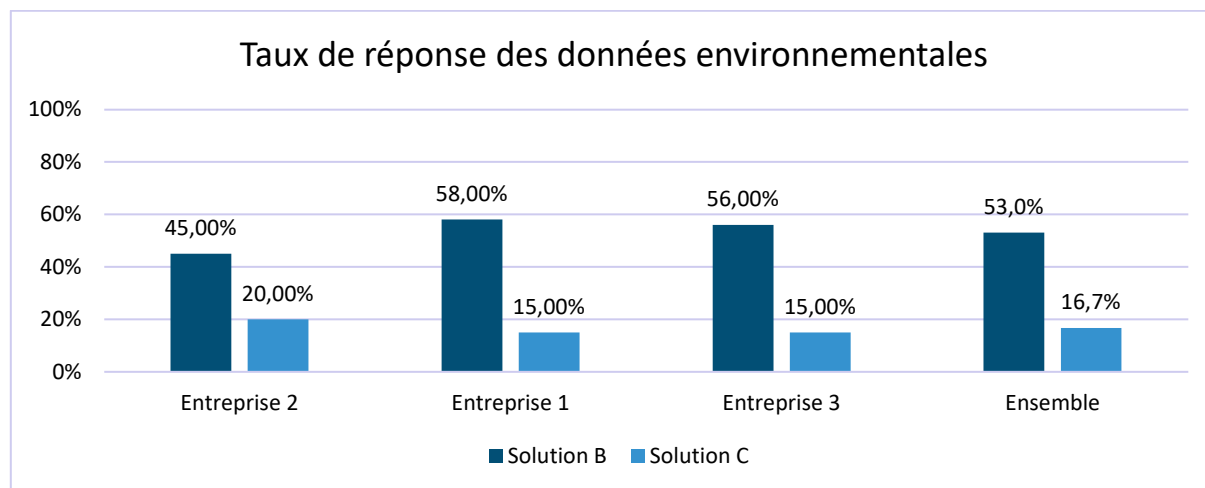


Figure 3 : Taux de réponse des données environnementales.

La Solution C a obtenu de moins bons résultats car moins de fournisseurs ont été embarqués sur le temps donné. Cela peut s'expliquer d'une part avec une collecte des données environnementales via deux canaux : des questionnaires mais aussi les profils fournisseurs sur la plateforme de la solution et donc plus de saisie d'informations de leur part. Et d'autre part, la Solution C a manqué de temps pour embarquer plus de fournisseurs en leur expliquant le fonctionnement de la plateforme.

Différents types de données environnementales ont été demandés de la part des deux solutions via leurs questionnaires : des questionnaires « matières » ou « empreinte produit » axés sur la typologie des matières et leurs procédés de fabrication mais aussi des questionnaires sur les fournisseurs eux-mêmes avec des

informations sur leurs certifications usines, leurs consommations d'eau ou d'énergie. Les typologies de données collectées via les questionnaires sont présentées dans la figure 4 ci-dessous :

Questionnaire matière	Questionnaire usine
Pour un composant ou une matière :	Informations sur l'usine (raison sociale, etc.)
- Pourcentage du composant ou de la matière (%)	Capacité de production (Exemples : pièces/mois ou m2/mois ou kg/mois)
- Nature du composant	
- Pays d'approvisionnement du composant	Nombre d'employés
- Certifications associées (matières recyclées, matières biologiques, matières labellisées, etc.)	Taux de perte matière (%)
- Etapes de la chaîne d'approvisionnement : précision de toutes les étapes avec le transport utilisé (camion, bateau ou avion).	Localisation : pays, région, ville et adresse
	Certifications sociales et environnementales
	Présence ou non d'un système de management environnemental (documents)
Pour un produit : même démarche que pour les composants pour l'ensemble des éléments du produit.	Type de chauffage utilisé
	Consommation électrique moyenne (KWh)
	Consommation d'eau (m3)
	Quantité de déchets produite (tonnes)
	Système de traitement des effluents
	Unité de production à haut rendement énergétique / Circuit d'eau fermée / Réduction de la consommation d'eau
	Lavage des produits après fabrication
	Système de management de l'innocuité (documents)

Figure 4 : Liste non exhaustive des données environnementales collectées.

Concernant la capacité de répondre de la part des entreprises à l'article 13-I de la loi AGECE sur la communication des Qualités et Caractéristiques (Q&C) des produits et des emballages au consommateur, les retours sont les suivants pour les Q&C de la chaussure :

- **Incorporation de matières recyclées** : les deux solutions proposent des systèmes de collecte différents. Pour autant, que ce soit avec la Solution B ou la Solution C, aucune information relative aux matières recyclées n'a été remontée car aucun produit du cadrage n'était concerné.
- **Recyclabilité** : cette qualité n'a pas été tracée dans le cadre du pilote chaussure étant donné qu'aucun article associé à la filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ne répond aux cinq critères de recyclabilité (1-capacité à être efficacement collecté, 2-à être trié, 3-à ne pas présenter d'éléments perturbants le tri, 4-à ce que la

matière recyclée produite par le processus de recyclage mis en œuvre représente plus de 50% en masse du déchet collecté et 5-capacité à être recyclé à l'échelle industrielle) suite à la communication de l'éco-organisme Refashion le 8 décembre 2022.

- **Présence de substances dangereuses** : pour répondre à cette qualité, la Solution C a collecté les données via le questionnaire « fournisseur » afin de demander différents documents de preuve (labels, certifications, système de management de l'innocuité, etc.). Pour la Solution B, les données ont été demandées directement aux entreprises du pilote via le fichier de collecte « Brand data collection ». De même que pour les articles, l'information sur la présence de substances dangereuses dans les éléments de packaging est à la charge de l'entreprise. L'ensemble des articles tracés dans le cadre du pilote répondent aux exigences françaises et européennes sur les substances dangereuses.
- **Traçabilité des étapes de fabrication (piquage, montage et finition)** : l'indication géographique du pays où s'effectue principalement chacune des opérations de piquage, montage et finition a été trouvée pour l'ensemble des produits du pilote chaussure.
- **Relargage de microfibres plastiques** : la communication de cette qualité est à réaliser lorsque les articles peuvent rejeter des microfibres dans l'environnement lors du lavage (lavage en machine). Dans le cadre du pilote, aucun article n'était concerné par ce point.

Les deux solutions ont souligné le fait que l'ensemble des produits tracés dans le cadre du pilote chaussure répondent aux exigences de l'article 13-I de la loi AGECE sur les qualités étudiées (présence de substances dangereuses et la traçabilité des étapes de fabrication). Cependant, quelques remarques sont à prendre en compte pour de futurs traçages notamment sur la communication au sujet de l'incorporation de matière recyclée. Il est impératif de connaître les poids de l'ensemble des composants pour un article fini.

5.3. Coûts financiers des solutions et temps passés

La figure 5 ci-dessous décrit très approximativement le coût estimé des solutions pour un engagement au-delà du cadre d'un pilote. La taille des entreprises correspond à un nombre de références tel que :

- 20 références maximum pour les très petites entreprises ;
- Moins de 500 références pour les petites entreprises ;
- Moins de 1000 références pour les moyennes entreprises ;
- Au-delà de 1000 pour les grandes entreprises.

Sont entendues comme référence, un modèle de chaussure qui peut être décliné selon différentes couleurs et différentes matières. Si le changement de couleur et/ou de matière première a un impact sur la traçabilité du modèle de chaussure (changement de fournisseurs, changement de procédé de fabrication, changement de matière première, etc.) alors ce changement peut être considéré comme un nouveau modèle et donc une référence pour la solution de traçabilité. Les entreprises du pilote ont quant à elles entre 250 et plus de 500 références produites en prenant en compte ces variations. Ce qui les place dans les catégories « Petite » ou « Moyenne » entreprises. Les tarifs proposés en figure 5 ne sont donnés qu'à titre d'indication. A noter, que l'embarquement (première mise en place de la solution au sein de l'entreprise) est un coût unique pour l'entreprise lors du lancement de la solution. Il n'est pas payé annuellement.

Taille des entreprises	Très petite	Petite	Moyenne	Grande
Solution B				
Embarquement	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Coût annuel	/	20 000 €	60 000 €	100 000 €
Solution C				
Embarquement	3 000 €	4 000 €	8 000 €	Données non disponibles
Coût annuel	20 000 €	40 000 €	90 000 €	Données non disponibles

Figure 5 : Estimation des coûts des solutions.

Concernant les temps passés par les équipes des trois entreprises qui ont réalisé les tests des deux solutions, la figure 6 ci-dessous présente quelques ordres de grandeurs.

Temps moyen passé par l'équipe de chaque entreprise pour :	Entreprise 2	Entreprise 1	Entreprise 3	Entreprise 4
1 - Les 8 workshops	18,5 jours	13 jours	11 jours	20,5 jours
2 - Les audits des solutions	1,9 jours	0,9 jours	2,8 jours	2,8 jours
3 - Les réunions kick-off	2 jours	1 jour	3 jours	NA
4 - Les réunions COPIL de suivi	2 jours	2 jours	3 jours	NA
5 - Les restitutions individuelles et collectives	3,25 jours	1,5 jours	5,5 jours	NA
6 - Le test des 2 solutions	22,9 jours	27 jours	61,7 jours	NA
TOTAL – 2 solutions	49,1 jours (34 produits)	45,5 jours (10 produits)	87 jours (30 produits)	23,3 jours
TOTAL (4/6 étapes) – 2 solutions	30,4 jours (34 produits)	31,5 jours (10 produits)	73,2 jours (30 produits)	NA

Figure 6 : Estimation des temps passés.

Les temps passés par les entreprises vont varier en fonction du nombre de personnes qui vont être sollicitées. Pour les entreprises qui ont testé les deux solutions, le temps passé au global pour le pilote varie de 45,5 jours (2 personnes pour l'équipe projet) à 87 jours (3 personnes sur le projet). A noter que si une entreprise souhaite se lancer dans un test de solution, elle ne sera pas concernée par les workshops qui étaient des réunions de suivi du pilote ainsi que par les audits (entre 30 et 73 jours). Les premiers cadrages prendront toujours plus de temps mais ce temps doit diminuer pour les prochaines collections car la solution est connue par les équipes de l'entreprise et des fournisseurs et il est donc plus facile d'identifier et de communiquer les données demandées.

5.4. Bilan général de l'opération : enseignements et axes d'amélioration

A l'issue de ce pilote, les entreprises ont pu mettre en avant des principaux enseignements dans le test de solution de traçabilité qui sont les suivants :

- Prise de conscience par les entreprises de la nature des données demandées par une solution de traçabilité ;
- Prise de conscience par les entreprises des moyens nécessaires à la collecte des données : temps de la collecte, rôle et responsabilité des équipes, identification des fournisseurs, etc ;
- Meilleure connaissance des produits et des procédés de fabrication par les entreprises ;
- Meilleure connaissance de sa chaîne de valeur pour les entreprises qui se sont lancées dans ce pilote ;
- Possibilité de répondre à l'article 13-I de la loi AGEC sans forcément utiliser une solution de traçabilité car les produits testés dans le cadre du pilote étaient uniquement concernés par les Q&C de la traçabilité des étapes de fabrication (piquage, montage et finition) et de la communication sur la présence de substances dangereuses ;
- Prise de conscience du besoin de poser les questions justes et ne pas demander trop d'informations car les fournisseurs ne sont pas habitués à ce type de demande et le travail est important de leur côté. Une montée en puissance progressive est nécessaire pour éviter un rejet en bloc de la solution. La question portant sur le calcul d'empreinte environnementale en a découragé plus d'un ;
- Non-accessibilité des solutions au TPE/PME en termes de coûts ;
- Difficulté d'embarquement des fournisseurs : un travail d'explication en montrant l'intérêt de collecter les données est à faire par l'entreprise auprès de ses fournisseurs. Il faut montrer l'intérêt de collaborer aux fournisseurs : quelle(s) valeur(s) ajoutée(s) peuvent-ils en retirer ? ;
- Les deux solutions sélectionnées ont d'abord travaillé, dans le cadre du CSF Mode et Luxe, pour un pilote traçabilité avec l'industrie textile d'habillement qui a généré des apprentissages. Ces derniers ont été mis en place pour le pilote de traçabilité en chaussure et ont permis aux solutions de mieux s'adapter à l'industrie de la chaussure sur les termes et les spécificités de supply chain.

Pistes d'amélioration pour les solutions

- Accompagnement dans le cadrage produit des entreprises entre la nature des données à tracer, le nombre de références à tracer, les fournisseurs impliqués et le délai imparti ;
- Démarrage des embarquements avec une première session globale pour l'ensemble des fournisseurs impliqués afin de mieux communiquer sur l'importance du projet, d'expliquer les actions à réaliser et d'identifier les différents interlocuteurs ;
- Création de tutoriels accessibles facilement pour les fournisseurs afin de réduire la fréquence des rendez-vous pour l'accompagnement à l'embarquement sur la plateforme ou pour compléter les questionnaires ;
- Communication auprès des fournisseurs étrangers pour l'embarquement à réaliser dans leur langue native pour un meilleur échange. Cette communication doit être axée sur les enjeux de l'entreprise à disposer de ces informations pour la mise sur le marché de ses produits. Elle doit aussi mettre en avant la valeur ajoutée pour les fournisseurs afin de donner un sens à leur implication ;
- Gestion de la confidentialité en accompagnant les fournisseurs sur les données à collecter, leur communication à d'autres acteurs et leur stockage. La gestion de la confidentialité par un organisme tiers neutre et indépendant tel que la solution de traçabilité externe peut permettre d'augmenter l'adhésion des fournisseurs pour la transmission de données, le pendant de cette méthode est le nonaccès par l'entreprise à la donnée brute collectée ;
- Développement d'outils multilingues (questionnaires et plateformes) pour embarquer plus facilement tous les acteurs de la chaîne de valeur ;
- Développement et spécialisation de la taxonomie des solutions pour qu'elle soit plus en adéquation avec le vocabulaire du secteur de la chaussure ;
- Besoin d'harmoniser les typologies de chaussures pour faciliter la catégorisation et la comparaison entre différentes solutions ;
- Développement de l'accès aux données des fournisseurs pour les marques ou entreprises (pas toujours accessibles selon les solutions). De même, pour les données environnementales et les calculs d'empreinte associés.

6. Conseils pour les entreprises de chaussures dans le cadre d'un test d'une solution de traçabilité

6.1 Déterminer avec précision l'objectif du projet

La remontée de données depuis ses fournisseurs n'est pas aisée et ces derniers ne perçoivent pas l'intérêt de cette collecte. Pour cette raison, il convient, en début de projet de s'interroger précisément sur la nature des données recherchées et de se limiter aux données qui présentent un intérêt pour le projet. Ces données doivent être ciblées, disponibles et accessibles chez les fournisseurs pour éviter tout découragement. Afin de garder l'implication et l'investissement des fournisseurs sur le long terme, le but de cette collecte doit être clairement explicité en début de projet et des points réguliers sur les résultats obtenus avec ces données doit leur être partagés pour donner du sens.

6.2 Choix de l'équipe projet pour la traçabilité

Il est important de sélectionner l'équipe projet en fonction de l'investissement (temps et connaissances) nécessaire pour tracer le nombre de références sélectionnées. Dans le cadre du pilote, les équipes projet étaient composées de 2 à 6 personnes selon les entreprises (RSE, achats, ordonnancement, méthode, DSI, direction). Les rôles et responsabilités doivent aussi clairement être établis pour faciliter la collecte des données de l'entreprise et des fournisseurs mais aussi la communication en externe et interne pour solliciter d'autres personnes.

L'équipe en charge de la traçabilité doit être visible, avec un pouvoir de décision et doit être en mesure d'expliquer ses missions au sein de l'entreprise.

6.3 Définition du cadrage produit et structuration de la donnée

Une étape de structuration de la donnée est indispensable pour se lancer dans une démarche de traçabilité. En effet, un travail doit être réalisé par l'entreprise afin de clarifier l'organisation des données (qui est en charge de quelle donnée ? comment la donnée est collectée ?) et leur structuration (où sont stockées les données ? sous quel(s) format(s) sont stockées les données ?).

La place des ERP (Entreprise Ressource Planning) est à prendre en compte dans la structuration des données internes pour faciliter les échanges ou une future collecte de données si mise en place d'une solution de traçabilité. Il faut privilégier si cela est possible, la mise en place de connexions API entre l'ERP de l'entreprise et la solution de traçabilité pour automatiser les processus de transmission des données et limiter au maximum les erreurs de collecte.

À la suite de cette démarche de structuration, l'étape de cadrage sera plus facile à réaliser en identifiant clairement les produits représentatifs à tracer et leurs données associées.

6.4 Collaboration avec les fournisseurs et sous-traitants

La mise en place d'une collaboration avec ses fournisseurs et ses sous-traitants permet également de faciliter une collecte de données. La démarche consistant à générer de la donnée pour son client est une contrainte supplémentaire pour le fournisseur. Il peut même considérer que c'est de l'ingérence. Il n'en voit pas l'intérêt ni pour lui-même ni pour son client. Ils peuvent être réticents et non prêts à ce type de démarche, c'est pourquoi il est important de commencer par une étape de sensibilisation en expliquant l'origine de la démarche et les enjeux de l'entreprise via différents formats (mails, webinaires, rendez-vous individuels, etc.). Quelques points clés sont à noter :

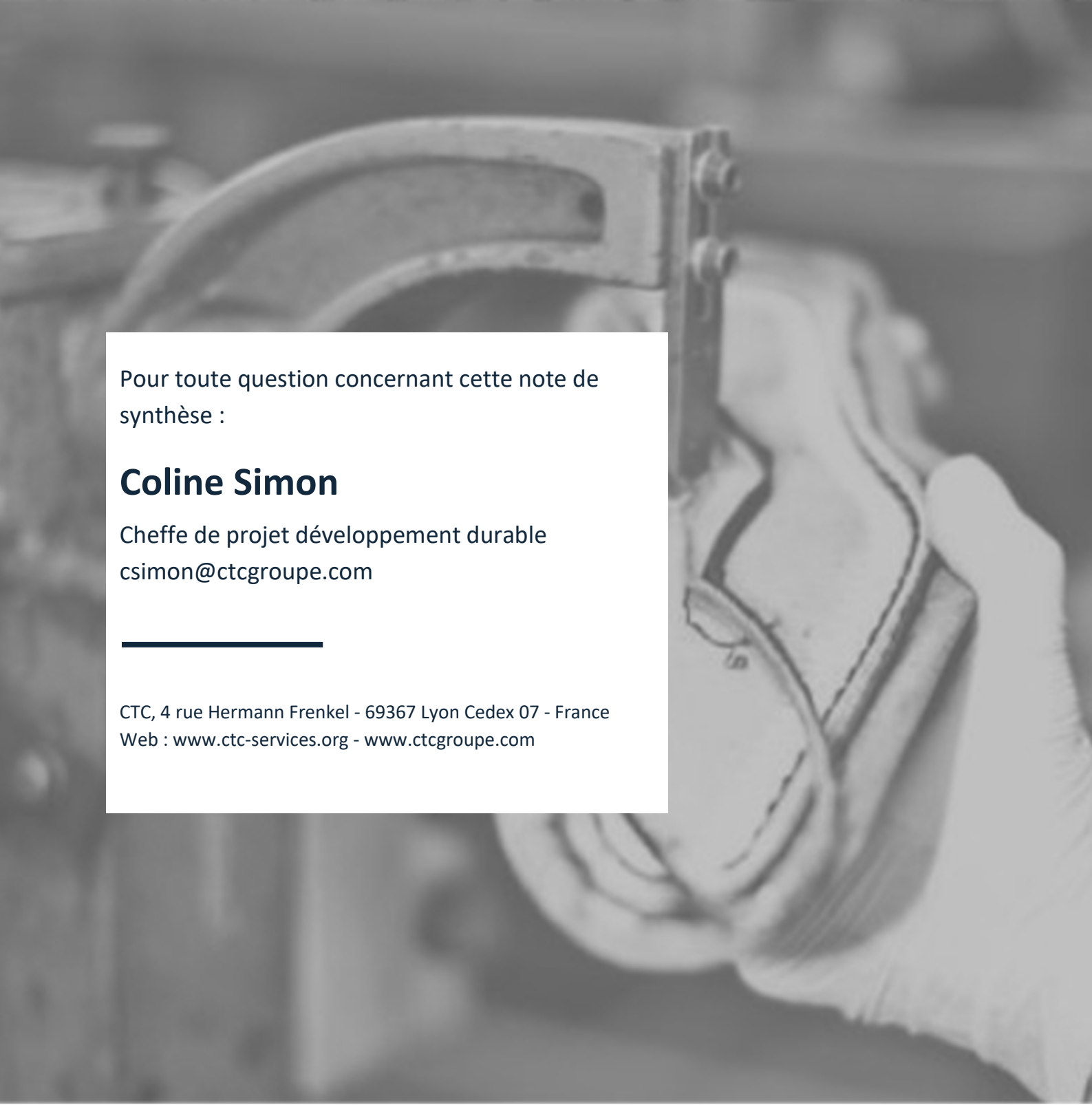
- Avoir une bonne connaissance de ses fournisseurs et sous-traitants (cartographie, nom, lieu, etc.).
- Mettre en place un partenariat de confiance qui s'inscrit dans la durée ;
- Choisir ses fournisseurs et ses sous-traitants en intégrant dans le processus de décision des critères sur la traçabilité (communication de données de traçabilité, outils informatiques disponibles, etc.) ;
- Favoriser des fournisseurs et des sous-traitants avec des certifications ou des labels vérifiés par des Organismes de Tiers Indépendant (OTI) qui permettent de vérifier plus facilement les allégations. A noter que certaines certifications et certains labels sont reconnus par les solutions de traçabilité. Par exemple, les solutions peuvent se connecter à la base de données qui permet de vérifier la validité des certificats OEKO-TEX ;
- Communiquer sur la gestion des données : apporter de la transparence aux fournisseurs et aux sous-traitants sur la gestion de leurs données, la propriété et la confidentialité.

6.5 Sélection d'une solution de traçabilité (si besoin)

Le marché des solutions de traçabilité est en constante évolution. Au-delà des coûts importants de ces solutions, des critères extra-financiers doivent être pris en compte par une entreprise souhaitant se lancer dans cette démarche :

- Ecarter les solutions qui promettent de tout mettre en place. Les tests des solutions ont montré les limites des solutions. La bonne solution est celle qui répond à vos besoins. Ce n'est pas nécessairement celle qui répond à tous les besoins ;
- **Général** – Les solutions de traçabilité existantes prennent souvent le secteur du textile comme référence, or le secteur de la chaussure a ses particularités et est organisé différemment. La solution doit intégrer les enjeux liés à la chaîne de valeur de la chaussure, ses procédés, les matières premières et le vocabulaire associé ;
- **Collecte** - Choisir une solution qui permet de collecter facilement la donnée dans votre entreprise mais aussi dans l'ensemble de votre chaîne d'approvisionnement. Ces outils de traçabilité peuvent-être connectés avec les logiciels d'ERP, il faut le prendre en compte au moment du choix de la solution. Pour le pilote, les données ont été collectées via des questionnaires en format Excel mais des connexions avec les ERP sont possibles : voir comment ces connexions peuvent fonctionner pour l'entreprise ;
- **Fonctionnalité** – S'assurer que la solution est facile d'utilisation pour l'entreprise mais aussi pour les fournisseurs et sous-traitants. Vérifier aussi la personnalisation de la solution pour créer des tableaux de bords qui répondent aux besoins ;
- **Fonctionnalité** – Veiller à ce que la solution soit disponible dans les langues de l'entreprise, des fournisseurs et des sous-traitants ;

-
- **Fonctionnalité** - S'assurer que la solution est en veille permanente sur les réglementations nationales, européennes et/ou internationales selon le marché de l'entreprise ;
 - **Technicité** – Vérifier les standards (certificats et labels) que la solution reconnaît et comment elle les vérifie (lien automatique avec les standards, etc.) ;
 - **Accompagnement solution** – Si l'entreprise ne souhaite pas un investissement trop important en temps et en personne, il est nécessaire de se tourner vers des solutions qui accompagnent les fournisseurs et les sous-traitants dans cette démarche ;
 - **Confidentialité** – Comprendre la gestion des données, leur propriété et leur confidentialité.



Pour toute question concernant cette note de synthèse :

Coline Simon

Cheffe de projet développement durable
csimon@ctcgroupe.com

CTC, 4 rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07 - France
Web : www.ctc-services.org - www.ctcgroupe.com